

AVIS CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2017-E-015
séance du 18 mai 2017
Concernant la liste rouge régionale Auvergne des odonates

Lors de sa séance du 18 mai 2017, la commission Massif central du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes a donné un **avis favorable** à la Liste Rouge Régionale Auvergne des odonates.

Cet avis favorable est assorti **de remarques**.

Les principaux éléments qui ont motivé cet avis favorable, ainsi que les remarques, sont développés ci-dessous.

Il faut préciser, en préalable, qu'à la suite de la Liste Rouge Régionale, une étude des "priorités de conservation et de connaissance" des espèces régionales a été réalisée mais que, de façon inappropriée, ces résultats sont joints, dans les documents, au travail sur la LRR dont ils ne font aucunement partie. Dans un souci de clarté, le CSRPN juge indispensable de séparer, dans tous les documents, cette étude de ce qui constitue réellement la LRR.

Le présent avis ne porte que sur la Liste Rouge Régionale.

Appréciation globale :

Le travail réalisé pour l'établissement de cette liste rouge régionale est sérieux. Le document explicatif est de qualité, à la fois clair et complet, et bien présenté. Le tableau récapitulatif de la liste rouge donne les informations requises.

L'élaboration de cette liste a été faite avec le souci de suivre au mieux la méthodologie UICN. Avec la prise en compte des remarques du comité UICN, il apparaît que ce but est atteint.

Le CSRPN note qu'au document explicatif est adjoint un ensemble de fiches-espèces détaillées sur tous les taxons qui ont été considérés. Cela enrichit le document de façon particulièrement intéressante et constitue une base de connaissance utile pour la poursuite de l'étude régionale de ce groupe zoologique.

Remarques (*à prendre en compte dans le document définitif ou pour une révision ultérieure de la liste rouge ainsi que pour des études complémentaires sur ce groupe d'insectes*) :

- Le rassemblement des données a atteint un bon niveau d'exhaustivité. Toutefois, un appel aux données disponibles à l'O.N.F. aurait pu être fait (et, *a minima*, la

mention de la source pour celles prises en compte de manière indirecte, via les données des observateurs particuliers).

- La vérification/validation des données recueillies a été faite soigneusement. Le nombre de données validées est élevé. Il serait intéressant d'indiquer la proportion de ces données concernant les larves et exuvies, et si elles ont, par la suite, été considérées d'une façon spéciale. Enfin, la prise en compte réelle des données de la bibliographie devrait être expliquée plus clairement.
- Sur près de 53000 données validées, l'étude n'en a conservé que 28954, correspondant à la seule période 2005–2015. Le CSRPN trouve regrettable de se priver ainsi de 44% des données valides ainsi que de l'information qu'elles apportaient sur l'évolution à plus long terme du peuplement régional d'odonates. De plus, cette limitation a accentué l'hétérogénéité interdépartementale qui est malheureusement régulièrement observée dans la connaissance des invertébrés. Il semble, toutefois, qu'une partie de l'information portée par ces données antérieures ait été prise en compte dans la réflexion des experts. Il serait souhaitable de le préciser dans le document.
- La liste des taxons étudiés comporte 75 espèces. Les sous-espèces n'ont pas été prises en compte par manque de données. Le cas du couple *Lestes virens virens* et *Lestes virens vestalis* aurait, cependant, pu être au moins évoqué, du fait de la répartition nationale de ces deux sous-espèces.
- De même, aucun "ajustement de la catégorie préliminaire" n'a finalement été jugé nécessaire, mais il aurait été intéressant de savoir pour quelles espèces cela avait été envisagé et les raisons du *statu quo*.

Le CSRPN constate, avec regret, qu'une fois encore, le nombre d'espèces d'un groupe d'invertébrés dont les populations régionales sont impactées par des dégradations ou disparitions d'habitats est important. C'est un tiers des espèces d'odonates d'Auvergne qui est menacé ou quasi-menacé.

Enfin, Le CSRPN souligne qu'une telle liste aurait plus de sens si elle s'appliquait à toute la zone biogéographique Massif central incluse dans la région AuRA plutôt qu'à une ancienne zone administrative. Il émet le souhait qu'elle soit, à l'avenir, révisée sur cette zone biogéographique et que, dorénavant, les listes rouges établies en Auvergne-Rhône-Alpes soient basées sur des critères biogéographiques.

Le président du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

